Image not found or type unknown

Fermeture compte courant mais conservation de l'épargne

Par **Lola 07**, le **03/07/2018** à **17:47**

Bonjour,

Je souhaite fermer mon compte courant dans ma banque X tout en conservant tous mes livrets d'épargne dans cette banque.
J'ai ouvert un compte courant dans une banque concurrente Y.

Je souhaite pouvoir continuer à alimenter mon épargne X par le biais de mon compte courant Y. Comment puis-je faire pour que la banque X ne ferme pas mon accès intranet et donc la visibilité de mes comptes étant donné que je ferme mon compte courant chez eux ?
Comment puis-je faire des virements de mon compte courant Y vers mes comptes d'épargne X tout en les voyant ?

On m'a dit que chez certaines banques il était possible d'ouvrir un compte dépôt, relié à aucun moyen de paiements, seulement pour pouvoir réaliser des virements.
(Exemple : dans ma banque Y, j'ai un compte courant personnel et un compte commmun avec mon mari, uniquement pour gérer l'immobilier et sans moyens de paiements)

Vous remerciant par avance pour votre retour, car c'est urgent. J'ai RDV dans la banque X cette semaine.
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **03/07/2018** à **21:19**

Bsr
L'accès internet est lié à un abonnement qui n'est en général possible que via un compte courant.
Pour les virements d'une banque à l'autre, il vous suffit d'enregistrer votre rib benéficiaire.

Par **Lola 07**, le **04/07/2018** à **18:05**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Je vais voir avec la banque s'il est possible de conserver un compte courant sans moyens de paiements + accès internet et voir quel tarif elle pratique. Car j'ai besoin d'avoir un visuel de mes comptes et je veux avoir 2 banques différentes.

Qu'en pensez-vous ?

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **04/07/2018** à **22:03**

Bonjour,
Comme vous, je disposais d'un compte courant et de plusieurs comptes de placement (épargne logement, livret A, etc.) dans une banque (l'animal qui aime les noisettes).
J'ai fermé mon compte courant (cette banque était la seule de mes 4 banques à me prendre des frais de tenue de compte). J'ai conservé sans rien demander mes accès internet pour la gestion de mes comptes de placement. L'accès internet, du moins pour cette banque, n'est pas lié à l’existence d'un compte courant.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés